

# Agenda scolaire 2014-2015

Cet agenda appartient à :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

En cas d'urgence, contacter :

Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Ville :	Ville :
Tél. :	Tél. :
Relation de cette personne avec moi :	Relation de cette personne avec moi :
<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> oncle <input type="checkbox"/> tante	<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> oncle <input type="checkbox"/> tante
<input type="checkbox"/> autre : _____	<input type="checkbox"/> autre : _____

Noms de mes enseignants(es)	Matières	Locaux

Tuteur :
Direction :



École Secondaire  
**Sainte-@nne**  
 111, 7<sup>e</sup> avenue  
 Daveluyville (Québec) G0Z 1C0  
 Téléphone : (819) 367-2980

# Mot de la direction

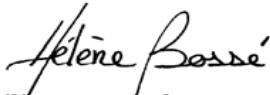
Bonjour, cher (ère) élève de l'école Sainte-Anne!

La rentrée scolaire est sans aucun doute le moment de l'année où, après avoir profité des plaisirs de l'été, il est temps de faire des choix judicieux qui te placeront sur le chemin de la réussite. Les enseignants, les intervenants ainsi que tous les membres du personnel sont disponibles pour t'accompagner quotidiennement dans cette grande et belle aventure. Tout au long de l'année, ils te soutiendront, avec toutes leurs connaissances et leurs compétences, afin que tu persévères et que tu t'approches de tes rêves.

Dans notre école, nous croyons qu'un élève qui s'engage dans ses apprentissages en gérant bien son temps et ses tâches est un élève qui réussit. Savais-tu que le mot agenda est un mot latin qui signifie « **ce que l'on doit faire** »? Ton agenda est donc l'outil indispensable qui doit t'accompagner durant tes cours ainsi que durant tes déplacements. Il te permet de planifier ton emploi du temps afin de réinvestir tes apprentissages à travers les devoirs et l'étude. Il permet également à tes parents de mieux suivre ton cheminement scolaire. Ton agenda est un outil précieux, rempli d'une foule d'informations essentielles à ta vie étudiante. Tu devras le lire, le faire lire à tes parents, le consulter fréquemment et t'en servir quotidiennement.

Enfin, je t'encourage à profiter pleinement de toutes les activités proposées par la vie étudiante et les membres du personnel. Ces activités respectent les valeurs véhiculées dans notre école : **le respect, le développement de l'autonomie, la réussite et l'estime de soi.**

En terminant, je te souhaite une année scolaire 2014-2015 dans laquelle tes efforts et ton engagement te mèneront au succès.

  
Hélène Bossé, directrice



**Desjardins**



VILLE DE  
DAVELUYVILLE

## CODE DE VIE

Le code de vie définit les comportements acceptables et inadmissibles à l'école Sainte-Anne. Il s'applique dans l'école, sur le terrain extérieur et lors des activités éducatives ou sportives. Il a pour but d'assurer la sécurité physique et affective de tous. De plus, les règles favorisent le sens des responsabilités, l'acquisition d'habiletés sociales, le développement d'une discipline personnelle et contribuent à la réussite scolaire.

Lors d'un manquement à ses responsabilités, l'élève devra assumer la ou les conséquences(s) jugées nécessaires(s) par l'adulte en autorité ou la direction. Certains actes de nature criminelle tombent sous la juridiction de la loi, tels que le vol, l'extorsion, le vandalisme, la possession d'armes et/ou l'utilisation des drogues illicites, les menaces et les agressions physiques. Ces actes sont sujets à l'intervention policière et à des poursuites judiciaires.

## UTILISATION DE L'AGENDA

**Objectifs :** Assurer une gestion efficace du temps au niveau de la planification des travaux, des devoirs, de l'étude, des examens et des diverses activités.

Responsabilité de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir son agenda à tous ses cours (sauf éducation physique).</li><li>- Inscrire les travaux, devoirs ou autre tâche à faire ou à se rappeler.</li><li>- Garder l'agenda en bon état et conserver toutes les pages jusqu'à la fin de l'année.</li><li>- S'abstenir d'y apposer des images, photos ou dessins relatifs à la pornographie, à la violence, aux produits énergisants, à l'alcool, à la drogue, au racisme, au sexisme, à l'homophobie, etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avertissement</li><li>- Rencontre avec l'enseignant</li><li>- Reprise de temps</li><li>- Obligation de retirer les images (dessins, textes, etc.)</li><li>- Défrayer les coûts pour se procurer un autre agenda scolaire</li><li>- Réflexion</li><li>- Etc.</li></ul>

## CIVISME, SAVOIR-VIVRE ET HARMONIE

Le civisme, le savoir-vivre, le respect de soi et des autres sont des exigences fondamentales de la vie scolaire et sociétale. C'est pourquoi l'école secondaire Sainte-Anne prône un milieu de vie scolaire sain et sécuritaire pour tous. Les élèves ont le droit d'être traités avec respect. Réciproquement, ils ont le devoir de respecter les autres élèves et les adultes de l'école.

Vous retrouverez les phrases suivantes à différents endroits dans l'école. Elles résument les concepts de civisme et de savoir-vivre préconisés à l'école Sainte-Anne.



**R**esponsabilise-toi face à tes choix  
**E**coute les autres et respecte leurs opinions  
**S**ois confiant et fais-toi respecter  
**P**arle poliment et fais preuve de civisme  
**E**xerce-toi à reconnaître tes torts  
**C**ontrôle tes gestes et tes émotions  
**T**olère les différences et garde l'esprit ouvert



## FRÉQUENTATION SCOLAIRE

**Objectifs :** Assurer un suivi rigoureux de l'assiduité car c'est le facteur premier de la réussite scolaire.

La responsabilité première de la fréquentation scolaire revient à l'autorité parentale. Celle-ci doit faire en sorte que son enfant réponde à cette obligation, tous les jours de classe. *Loi sur l'instruction publique* <sup>1</sup>

<sup>1</sup>« Tout enfant qui est résidant du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivante celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité ».

Responsabilités du parent	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer avec l'école afin de justifier l'absence de son enfant, et ce, pour des motifs valables, dans un délai de 24 heures.</li> </ul> <p>Il est toujours possible de parler à une secrétaire ou de laisser un message, sur la boîte vocale de l'école, au numéro 819-367-2980.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute absence non justifiée par les parents sera considérée comme non motivée.</li> <li>- Pour chaque période d'absence, une heure de reprise de temps, hors des heures de classe, sera attribuée (journées pédagogiques, pauses, heure du midi ou de 4h à 5h). Le parent devra assumer le transport, s'il y a lieu.</li> <li>- Si le motif de l'absence est non valable, l'élève aura la note zéro pour un travail ou une évaluation.</li> <li>- Il est à noter qu'une motivation peut être refusée par la direction si elle est jugée non valable.</li> </ul>
Responsabilité de l'élève	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être présent à tous ses cours.</li> <li>- S'informer auprès de ses enseignants, des travaux et des examens manqués ou à venir.</li> </ul>	<p>En cas d'absences répétées et sans motif valable:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entente particulière avec la direction.</li> <li>- Programme alternative à la suspension scolaire.</li> <li>- Signalement au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé les parents de l'élève.</li> </ul>

## PONCTUALITÉ

**Objectifs :** Maximiser le temps alloué pour l'enseignement.  
Respecter l'enseignant et ses pairs.  
Démontrer ou développer sa capacité à gérer son temps.

Responsabilités de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être ponctuel à tous ses cours.</li> <li>- Être assis convenablement à sa place, au son de la 2<sup>e</sup> cloche.</li> <li>- Se procurer un billet au secrétariat lors d'un retard motivé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec l'enseignant</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Reprise de temps avec l'enseignant</li> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Réflexion</li> <li>- Entente particulière</li> <li>- Etc.</li> </ul>

## HORAIRE

AVANT-MIDI			DINER	APRÈS-MIDI		
Période 1	Pause	Période 2		Période 3	Pause	Période 4
8h50	10h05	10h25	11h40	13h10	14h25	14h45
à	à	à	à	à	à	à
10h05	10h25	11h40	13h10	14h25	14h45	16h00
<b>Départ des autobus 16h10</b>						

## COMPORTEMENT ET ATTITUDE

<b>Objectifs :</b> Assurer un climat harmonieux dans le respect des différences et de la dignité de chacun. Adopter des comportements socialement acceptables et empreint de civisme. Appliquer les mesures prévues au Plan de Lutte Contre l'Intimidation et la Violence. <sup>2</sup>	
Responsabilités de l'élève	Conséquences
- Utiliser le titre «madame ou monsieur» devant le nom ou le prénom des adultes de l'école.	- Reformulation
- Suivre les règles établies et exécuter la tâche demandée sans perturber le déroulement du cours par son comportement, son attitude, ses gestes ou son langage.	- Rencontre avec un adulte - Changement de place - Communication aux parents - Perte de privilège - Reprise de temps - Réflexion - Avis d'intervention - Retrait à l'Escale pour le reste de la période - Etc.
- Avoir tout le matériel nécessaire, y compris l'agenda.	- Reprendre le travail non réalisé - Utiliser une méthode alternative (feuille de cartable, etc.) - Saisie du matériel non nécessaire ou nuisible - Compilation des sorties de cours à l'agenda - Communication aux parents - Remplacement du matériel, aux frais de l'élève - Etc.
- S'abstenir de plagier, de bavarder ou de communiquer lors de travaux ou d'évaluation, pendant toute la période prévue.	- Note zéro pour la partie ou la totalité de l'évaluation * Prenez note qu'il n'est pas nécessaire qu'il y a eu plagiat, entendre un élève parler suffit.
- S'abstenir de manger ou de boire en classe seule la bouteille d'eau est autorisée, excepté à la bibliothèque, au laboratoire d'informatique et de sciences.	- Nourriture saisie et remise à la fin du cours - Conséquences décrites dans la section « ponctualité » (voir page précédente)
- Prendre soin du matériel et l'utiliser selon l'usage prescrit.	- Avertissement - Pratique de comportement - Réflexion - Remboursement - Geste de réparation/travaux communautaires - Plainte policière - Etc.
- Agir avec les autres (élèves et adultes) sans injure, sacre, menace, violence <sup>3</sup> , intimidation <sup>4</sup> , harcèlement, taxage, vol, rumeur, geste ou parole obscène et discrimination (racisme, homophobie, sexisme, etc.).	Selon la gravité : - Perte de privilège - Reformulation - Geste de réparation - Médiation - Pratique de comportement - Avis disciplinaire - Retrait à l'Escale - Suspension interne ou externe - Interdiction de proximité ou de contact - Plainte policière - Etc.

<sup>2</sup> Protocole appliqué par l'école pour prévenir et contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève ou d'un membre du personnel.

<sup>3</sup> «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens». Art. 13, LIP 2012

<sup>4</sup> «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser». Art. 13, LIP 2012

## CIRCULATION ET LIEUX DE RASSEMBLEMENT

**Objectifs :** Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et empreint de civisme.

Responsabilités de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demeurer en classe. Les sorties de classe sont autorisées qu'en cas de nécessité.</li> <li>- Pour un rendez-vous avec un adulte de l'école ou à l'extérieur de l'école, l'élève doit se procurer un billet d'autorisation de sortie, avant le début du cours.</li> <li>- Circuler dans les lieux permis, au moment autorisé et en marchant.</li> <li>- Se déplacer sans déranger.</li> <li>- Suivre les règles établies dans les divers lieux (classe, bibliothèque, cafétéria, local d'informatique, laboratoire et local de technologie, etc.).</li> <li>- Circuler par les portes donnant sur la cour extérieure arrière durant les heures régulières d'entrées et de sorties.</li> <li>- Circuler par l'entrée du secrétariat lors d'un retard et s'y présenter.</li> <li>- Libérer rapidement le portique (situé à l'entrée des élèves) et l'aire des casiers.</li> <li>- Se diriger vers les salles de classe au son de la première cloche et au rez-de-chaussée dès la fin des cours.</li> <li>- S'abstenir de flâner dans les corridors, dans l'aire des casiers, dans les salles de bain, etc.</li> <li>- S'asseoir sur les chaises ou les bancs et aux endroits réservés à cet effet.</li> <li>- Utiliser les périodes de pauses et l'heure du dîner pour manger, boire, aller à la salle de bain, etc.</li> <li>- Utiliser les vélos, planches à roulettes, etc., à l'extérieur seulement et le faire de façon sécuritaire.</li> <li>- Exprimer son amitié et son amour dans le respect des convenances.</li> <li>- Obtenir l'autorisation de la direction pour vendre ou acheter des produits.</li> <li>- S'abstenir de tenir toute forme de manifestation sur les heures d'école et sur le terrain de l'école, sans l'autorisation de la direction et sans la supervision des adultes de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement</li> <li>- Pratique de comportement</li> <li>- Rencontre avec un adulte</li> <li>- Reprise de temps</li> <li>- Réflexion</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Entente particulière avec l'adulte</li> <li>- Etc.</li> </ul>

## CASIER ET CADENAS

**Objectifs :** Pouvoir disposer de ses effets personnels de façon sécuritaire et hygiénique.  
Assurer un milieu prônant le respect des convenances sociales.

Responsabilités de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrer son casier en tout temps.</li> <li>- Utiliser de la gommette. (les autocollants sont interdits)</li> <li>- S'assurer de garder les casiers propres et en bon état.</li> <li>- Laisser ses bottes, son manteau, son couvre-chef, son sac d'école et son sac à main dans le casier.</li> <li>- Aviser le secrétariat lors de situations problématiques ou lors d'un bris.</li> <li>- Vider et nettoyer son casier à la fin de l'année.</li> <li>- S'abstenir d'avoir des images, affiches ou objets relatifs à la pornographie, à la violence, aux produits énergisants, à l'alcool, à la drogue, au racisme, au sexisme et à l'homophobie, etc.</li> <li>- Éviter toutes formes de graffitis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais facturés à l'élève en faute</li> <li>- Travaux communautaires</li> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Retrait des images, affiches ou objets</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Fouille du casier</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>*Prenez note que l'élève est en tout temps responsable de son matériel personnel ou prêté par l'école.</p>

# TECHNOLOGIE DE L'INFORMATIQUE ET DES COMMUNICATIONS

**Objectifs :** Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et empreint de civisme.  
 Intégrer les technologies de l'information et des communications aux apprentissages scolaires.  
 Développer chez les élèves une citoyenneté numérique responsable.  
 Augmenter la motivation et l'implication des élèves.

<b>Responsabilités de l'élève qui utilise un APPAREIL DE L'ÉCOLE</b>	<b>Conséquences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les droits d'auteur.</li> <li>- Utiliser le service à des fins pédagogiques.</li> <li>- Respecter la configuration de l'appareil et des logiciels.</li> <li>- Utiliser le système seulement pour accéder à des sites autorisés par l'école.</li> <li>- Utiliser le système mis à la disposition par les autorités scolaires d'une façon appropriée.</li> <li>- Avertir la personne responsable lors d'un problème technique avec le système ou lorsque ce problème peut nuire à la sécurité du système et de ses utilisateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement</li> <li>- Réflexion</li> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Perte du privilège d'utilisation (période à déterminer)</li> <li>- Remboursement des frais</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Suspension interne ou externe</li> <li>- Plainte policière</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Responsabilités de l'élève qui apporte SON APPAREIL</b>	<b>Conséquences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser le matériel seulement à l'extérieur des salles de cours, hors du temps d'enseignement, sauf si l'adulte en autorité le permet.</li> <li>- En tout temps, à l'intérieur de l'école, le son de l'appareil doit être éteint.</li> <li>- Lors du temps de classe, le matériel doit être rangé de façon à ce qu'il ne soit pas à la vue et hors de portée d'utilisation.</li> <li>- Lors d'un appel, hors des heures de cours, le ton de voix doit être modéré.</li> <li>- Pour écouter de la musique, les écouteurs sont requis.</li> </ul> <p>S'abstenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (Facebook, Twitter, etc.), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire.</li> <li>- De tenir des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire sur des sites sociaux électroniques (Facebook, Twitter, etc.).</li> <li>- D'harceler, intimider, menacer, etc. (cyber intimidation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie du matériel et communication aux parents par la personne en autorité. (matériel remis à la direction)</li> <li style="padding-left: 20px;">1<sup>re</sup> fois : Saisie pour 2 jours</li> <li style="padding-left: 20px;">2<sup>e</sup> fois : Saisie pour 2 semaines</li> <li style="padding-left: 20px;">3<sup>e</sup> fois : Saisie pour 1 mois</li> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Médiation</li> <li>- Perte du privilège d'utilisation (période déterminée par l'adulte en autorité)</li> <li>- Suspension à l'interne ou à l'externe</li> <li>- Plainte policière</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>L'élève qui refuse de remettre l'objet confisqué devra demeurer à l'Escale tant que le matériel ne sera pas remis et il s'expose à des conséquences supplémentaires.</p> <p>Règlement ministériel : Lors d'une évaluation, tout élève pris en possession d'un appareil électronique se verra confisquer le matériel, expulser de la salle d'examen et attribuer la note zéro pour plagiat.</p> <p>Prenez note que selon le règlement, il n'est pas nécessaire de prouver qu'il y a eu plagiat; prendre un élève en possession d'un appareil suffit.</p>

# Un élève, un iPad

## Responsabilités de l'élève et de ses parents

### Protocole

Je reconnais que l'équipement identifié ci-haut est et demeure la propriété de la commission scolaire des Bois-Francis qui m'en confie la garde et le contrôle pour la période mentionnée. Je m'engage à remettre l'équipement à la fin du prêt dans le même état, sauf pour l'usure normale.

Je m'engage à utiliser l'équipement conformément à l'usage auquel il est destiné, et ce, dans un cadre pédagogique. Au besoin, je consulte le *Code d'éthique pour les utilisateurs du réseau informatique et du réseau Internet de la commission scolaire des Bois-Francis* et la *Charte d'utilisation du réseau sans fil de l'école Sainte-Anne* en découlant pour guider mes actions.

Je m'engage à prendre soin de l'équipement et à prendre les mesures appropriées pour que l'équipement demeure en bon état. Je m'assure que l'équipement est transporté dans des conditions adéquates et qu'il est entreposé de façon sécuritaire. Je prendrai les mesures raisonnables pour éviter une perte, un vol, un acte de vandalisme ou un bris. Plus particulièrement, je ne l'exposerai pas au soleil, à l'eau, au sable et je ne le soumettrai pas à une chaleur ou une humidité excessive. Dans la voiture, je le range dans le coffre si je m'absente et je ne l'y laisse pas pour la nuit.

La présente entente vaut pour la durée du prêt de l'équipement. Elle prendra fin automatiquement lorsque l'équipement aura été remis à la Commission scolaire (école Sainte-Anne) qui en aura pris possession formellement en confirmant le retour.

Je m'engage à ne pas installer ou télécharger d'applications.

Nous nous engageons à assurer spécifiquement l'appareil mobile qui est prêté à notre enfant et à fournir la preuve d'assurance à la direction de l'école Sainte-Anne.

En cas de perte, vol ou destruction, je m'engage à rembourser, personnellement ou par le biais de mon assureur, la valeur d'achat de l'équipement mentionné ci-haut, moins une dépréciation de 10 % par année d'utilisation.

En cas de vandalisme ou bris, je m'engage à rembourser, personnellement ou par le biais de mon assureur, le coût de réparation de l'équipement mentionné ci-haut, mais à concurrence de la valeur d'achat dépréciée, laquelle sera calculée conformément au paragraphe précédent.

### Engagement personnel de l'élève

- Je m'engage à utiliser ma tablette à l'école uniquement pour ce qui se rapporte aux études. Pour tout autre usage – écouteurs, visionnement, clavardage, messagerie instantanée, sites Web sans rapport avec les devoirs, etc. –, j'obtiens la permission d'un enseignant.
- Je m'engage à ne jamais jouer à des jeux sur mon appareil mobile.
- Je m'engage à ne pas installer ou télécharger d'applications.
- Je m'engage à savoir où est ma tablette à tous moments et à en prendre bien soin.
- J'accepte de toujours utiliser la même tablette et de ne partager aucun mot de passe.
- Je m'engage à charger la pile de ma tablette chaque jour et de ne jamais prêter, ni les fils, ni la tablette à qui que ce soit.
- Je m'engage à transporter ma tablette de façon sécuritaire.
- Je m'engage à ne pas démonter la tablette ni à tenter de la réparer. Je m'engage à toujours garder en sourdine la composante sonore de ma tablette, sauf si l'enseignant me le permet dans le contexte d'un cours.
- Je m'engage à ne pas endommager la tablette, ceci inclut faire des marques sur ses surfaces, peindre, dessiner, égratigner ou y faire tout autre dommage.
- Je comprends que les règlements sont expliqués dans le code de vie de l'élève et sont stricts sur l'usage du langage ou d'images obscènes. Cette interdiction s'applique aussi aux économiseurs d'écran, aux toiles de fond et aux photos ou images.
- Je comprends que ma tablette peut être inspectée à n'importe quel moment sans préavis et qu'elle demeure la propriété de la Commission scolaire des Bois-Francis.
- Je m'engage à suivre les directives énoncées dans le contrat parent-élève ainsi que dans le code de conduite de la Commission scolaire des Bois-Francis.
- Je comprends que je suis responsable de sauvegarder mes propres fichiers et que les fichiers importants doivent toujours être sauvegardés sur la tablette et sur le serveur de fichiers (ou autre médium de stockage).
- Je m'engage à ne pas copier ou distribuer du matériel sujet aux droits d'auteurs autre que les copies de sauvegarde dont je suis le titulaire.
- Je m'engage, en cas de problèmes, à avertir un enseignant dès que possible.

### Engagement personnel des parents

- Nous nous engageons à faire respecter l'engagement de notre enfant.
- Nous nous engageons à assurer l'appareil mobile qui est prêté à notre enfant et à fournir la preuve d'assurance à la direction de l'école Sainte-Anne.
- Nous nous engageons à respecter les règles et fonctionnements instaurés par l'école Sainte-Anne dans le cadre du projet « un élève/un iPad ».
- Nous nous engageons à suivre les directives énoncées dans le contrat parent-élève ainsi que dans le code de conduite de la Commission scolaire des Bois-Francis.
- Nous nous engageons à remettre à l'école le iPad dès le départ de notre enfant de l'école Sainte-Anne, et ce, en bon état et permettant une utilisation normale.


### Conséquences lors du non-respect de l'engagement

- L'élève qui utilise la tablette de façon inappropriée se verra retirer le privilège de l'usage de celle-ci.
- La durée de la perte de privilège peut varier selon le degré de l'infraction ou la fréquence de celle-ci. Cela peut aller de la perte de privilège d'une journée à un retrait complet.



## TENUE VESTIMENTAIRE

**Objectifs :** Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et prônant le respect des convenances sociales.

<b>Responsabilités de l'élève</b>	<b>Conséquences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être chaussé adéquatement en tout temps (souliers, espadrilles, sandales, etc.).</li> <li>- Porter le bermuda et la jupe près du genou.</li> <li>- Avoir un chemisier ou un chandail qui recouvre l'épaule, la poitrine et le nombril sans devoir être étiré.</li> <li>- Revêtir un chemisier ou un chandail qui rejoint le pantalon autant en position debout qu'en position assise.</li> <li>- Choisir une camisole qui respecte les caractéristiques du chemisier en plus d'avoir de larges bretelles (bretelles spaghetti interdites et ce même si les épaules sont recouvertes d'un chandail noué au cou ou d'un autre vêtement).</li> <li>- S'abstenir de porter la camisole largement échancrée (style basket) sous le bras ou la porter avec un vêtement en dessous.</li> <li>- Ne laisser voir aucun sous-vêtement.</li> <li>- S'abstenir de porter des vêtements avec des inscriptions ou des images prônant la violence, la sexualité, l'homophobie, l'irrespect, les produits énergisants, l'alcool, la drogue ou le racisme.</li> <li>- Mettre la casquette et autre couvre-chef à l'extérieur de l'école seulement (le bandeau frontal, le foulard porté à la pirate, le capuchon, la tuque, etc.).</li> <li>- En éducation physique, porter le costume (t-shirt, pantalon court ou survêtement de sport, espadrilles).</li> <li>- Respecter le code vestimentaire au laboratoire et au local de technologie (souliers fermés, sarrau, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec un adulte</li> <li>- Changement de vêtement</li> <li>- Prêt d'un vêtement</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Réflexion</li> <li>- Etc.</li> </ul> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <p>Un vêtement opaque (devant et derrière) doit couvrir la zone indiquée en noir.</p> <p>*Prenez note que l'élève doit se conformer aux règlements en tout temps (classe, hors classe, éducation physique, activités spéciales, etc.)</p>

## SURVEILLANCE DU MIDI

**Objectifs :** Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et empreint de civisme.  
Faciliter la surveillance.  
Être équitable envers tous les élèves.

L'accès à l'école sur l'heure du midi est permis seulement aux élèves dont les parents se sont prévalus des frais de surveillance. À noter que les activités dirigées par un adulte sont accessibles pour tous. (récupération, salle de conditionnement, midi arts/musique/bibliothèque, etc.)

<b>Responsabilités de l'élève dîneur</b>	<b>Conséquences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se conformer aux règles affichées ainsi qu'aux autres règlements de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Assumer les coûts de réparation ou de remplacement</li> <li>- Excuses verbales ou écrites</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Réflexion à compléter le midi ou à la maison</li> <li>- Changement de place ou isolement pour manger</li> <li>- Accès limité à certains endroits le midi</li> <li>- Interdiction d'être sur les terrains de l'école ou dans l'école entre 11h50 et 12h55</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Responsabilités de l'élève non-dîneur</b>	<b>Conséquences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'abstenir d'être sur les terrains de l'école de 11h50 à 12h55.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Frais de surveillance chargés aux parents</li> <li>- Etc.</li> </ul>

## BIBLIOTHÈQUE

**Objectifs :** Favoriser un climat propice à la lecture et à l'exécution des travaux scolaires.  
Garder le matériel en bon état et ainsi réduire les coûts de rachat et de réparation.

Responsabilités de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être en silence</li> <li>- Respecter le climat de calme</li> <li>- Se conformer aux règles affichées</li> <li>- Prendre soin du matériel</li> <li>- Respecter les délais d'emprunt</li> <li>- S'abstenir de manger ou boire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de privilège</li> <li>- Rencontre avec un adulte</li> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Payer les coûts de réparation ou de remplacement</li> <li>- Assumer le paiement des retards (25¢ par jour, par livre)</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<p>Le matériel, les manuels scolaires ainsi que les livres qui sont prêtés à l'élève en début d'année sont sous son entière responsabilité. Il est fortement suggéré de prendre en note les numéros des manuels prêtés, ce qui rendra plus facile l'identification en cas de perte ou d'oubli. Concernant les calculatrices prêtées par l'école, un contrat est signé et un dépôt est exigé afin d'assurer la réparation en cas de bris ou pour le remplacement, en cas de perte.</p>	

## RETRAIT ET SUSPENSION

L'école secondaire Ste-Anne est dotée d'un local de retrait. L'Escale se veut une mesure structurée et éducative qui est utilisée lors de certains manquements.

**Objectifs :** Assurer un enseignement de qualité dans un climat d'écoute et de respect.  
Adopter des comportements et des attitudes socialement acceptables.  
Apprendre à assumer ses choix, à vivre avec civisme, à réparer ses torts, à s'affirmer positivement, etc.

Motifs de retrait	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis d'intervention (exécuter la tâche demandée sans perturber le déroulement du cours par son comportement, son attitude ou son langage).</li> <li>- Avis disciplinaire (agir avec les autres sans injure, sacre, menace, intimidation, violence physique, harcèlement, geste obscène, discrimination, taxage, vol, vandalisme).</li> <li>- Entente particulière avec la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait pour le reste de la période</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Etc.</li> <li>- Suspension à l'Escale, sans pause, tant qu'une décision n'a pas été prise par la direction</li> <li>- Perte de privilège (pauses, activités, etc.)</li> <li>- Geste de réparation/travaux communautaires</li> <li>- Suspension interne ou externe</li> <li>- Plainte policière</li> <li>- Etc.</li> <li>- Selon l'entente</li> </ul>
Retrait de classe : Responsabilités de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rendre immédiatement à l'Escale.</li> <li>- Se conformer aux règles établies.</li> <li>- Réussir son retrait afin de réintégrer la classe.</li> <li>- Assumer les conséquences de ses choix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de période(s)</li> <li>- Suspension externe</li> <li>- Réintégration avec les parents</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>L'élève qui quitte l'école sans autorisation est suspendu automatiquement à l'externe. Les parents sont informés dans les plus brefs délais. Advenant le cas où l'école ne rejoint pas l'autorité parentale, un appel est logé au service de police afin d'assurer la sécurité de l'élève.</p>
Suspension externe : Responsabilité de l'élève	Conséquences
<p>Responsabilité de l'élève qui est suspendu à l'extérieur de l'école (à la maison ou au P.A.S.S.<sup>5</sup>).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire les travaux fournis, s'il y a lieu.</li> <li>- Être accompagné d'un parent pour rencontrer la direction et réintégrer l'école.</li> <li>- S'informer des notions et travaux manqués ou à venir.</li> <li>- S'abstenir d'être présent sur les terrains de l'école entre 8h et 16h00. Il doit accéder au secrétariat, par la porte avant, pour prendre rendez-vous ou venir chercher du matériel scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension externe tant que les conditions de réintégration établies ne sont pas respectées.</li> </ul>

<sup>5</sup>Le Programme Alternative à la Suspension Scolaire est une ressource mise à la disposition des écoles secondaires afin d'apporter un soutien aux élèves qui, pour diverses raisons, se retrouvent temporairement suspendus de l'école qu'ils fréquentent.

## PRODUITS ET OBJETS ILLÉGAUX, ILLICITES OU DANGEREUX

**Objectifs :** Agir en toute légalité.  
Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et empreint de civisme.

Responsabilités de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'abstenir de posséder tous produits ou objets illégaux, illicites ou dangereux.</li> <li>- Utiliser le matériel pour l'usage prescrit.</li> <li>- S'abstenir d'avoir des objets relatifs à la pornographie, à la violence et au racisme, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement</li> <li>- Retrait</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Perte de privilège</li> <li>- Suspension interne ou externe</li> <li>- Fouille</li> <li>- Saisie</li> <li>- Rencontre de sensibilisation</li> <li>- Plainte policière</li> <li>- Etc.</li> </ul>

« Les responsables d'une école peuvent effectuer une fouille s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée ou est en train de l'être, et que la preuve de cette violation se trouve dans les lieux ou sur la personne de l'élève fouillé... Les motifs peuvent résulter de renseignements reçus d'un seul élève que l'autorité scolaire juge crédible. Subsidiairement, les motifs raisonnables peuvent être aussi fondés sur des renseignements émanant de plus d'un élève ou d'observations faites par des enseignants ou des directeurs, ou d'une combinaison de ces éléments d'information que l'autorité pertinente estime crédible dans l'ensemble ».

Extrait du jugement de la Cour suprême du Canada, 26 novembre 1998

## TABAC

**Objectifs :** Agir en toute légalité.  
Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et empreint de civisme.

Responsabilités de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter l'endroit ciblé pour fumer (cigare, cigarette, cigarette électronique) qui se situe près de l'entrée de la cour extérieure donnant sur la 3<sup>e</sup> rue.</li> <li>- S'abstenir de fumer sur le terrain, dans les locaux et les bâtiments de l'école.</li> <li>- S'abstenir de fournir du tabac à un mineur sur le terrain et dans les locaux de l'école, qu'une contrepartie soit exigée ou non.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement</li> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Perte de privilège (pause, midi, etc.)</li> <li>- Amende</li> <li>- Rencontre de sensibilisation</li> <li>- Plainte policière</li> <li>- Etc.</li> </ul>

## PRODUITS ÉNERGISANTS

**Objectifs :** Agir en toute légalité.  
Promouvoir les saines habitudes de vie.

Responsabilité de l'élève	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'abstenir de posséder ou de consommer des produits énergisants (boisson, « wake-up », etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits saisis et remis à 16h, par l'adulte en autorité</li> <li>- Référence à l'intervenant en prévention des toxicomanies ou à l'infirmière</li> <li>- Etc.</li> </ul>

# DROGUE ET ALCOOL

**Objectifs :** Agir en toute légalité.  
Être dans un état propice aux apprentissages scolaires.  
Promouvoir les saines habitudes de vie.

Situations	Protocole
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsqu'un adulte de l'école observe des comportements ou reçoit des informations qui lui permettent de croire qu'un élève a des habitudes de vie malsaines ou à risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Référence au service de prévention des toxicomanies ou à tout autre service jugé nécessaire</li> <li>- Rencontre de sensibilisation selon la situation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsqu'un élève semble dans un état anormal (sous l'effet de la drogue, de l'alcool ou d'une substance illégale ou illicite).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication aux parents</li> <li>- Retour à la maison pour le reste de la journée ou suspension externe pour 1 à 2 jours.</li> <li>- Rencontre et contrat de réintégration avec la direction, l'élève, le parent et toutes autres personnes concernées</li> <li>- Référence au service de prévention des toxicomanies ou à tout autre service jugé nécessaire</li> <li>- Rencontre de sensibilisation selon la situation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsqu'un élève est en état de consommation, consomme, incite à consommer, est en possession de drogue, d'alcool ou d'une substance illégale ou illicite ou en possession d'objets « contaminés » servant à l'utilisation de ces substances.</li> </ul> <p>*Si l'élève refuse de collaborer, un intervenant de la sûreté du Québec sera contacté.</p> <p>*Prenez note que si l'école juge l'état de l'élève critique ou grave, l'ambulance sera contactée afin de conduire l'élève à l'hôpital.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension externe de 3 à 5 jours (à la maison ou au programme alternative à la suspension scolaire)</li> <li>- Questionnaires complétés séparément par l'élève et le parent et remis de façon confidentielle à l'intervenant en prévention des toxicomanies</li> <li>- Référence au service de prévention des toxicomanies ou à tout autre service scolaire jugé nécessaire</li> <li>- Signalement, s'il y a lieu, de la situation au service de sécurité publique (police)</li> <li>- Rencontre de la direction, de l'élève, du parent (et toutes autres personnes concernées) et contrat de réintégration</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsqu'un élève fait le trafic de produits illégaux ou dangereux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension externe pour 5 jours (à la maison ou au programme alternative à la suspension scolaire)</li> <li>- Référence au service de prévention des toxicomanies ou à tout autre service jugé nécessaire</li> <li>- Signalement de la situation au service de sécurité publique (police)</li> </ul> <p>*Prenez note que durant l'attente de la fin du processus judiciaire, l'élève est soumis à certaines conditions relatives à son encadrement scolaire. (Restriction dans ses déplacements, obligation d'être en présence d'un adulte de 8h45 à 16h, etc.).</p>



ACTION

TOXICOMANIE

BOIS-FRANCS

819-758-6574

# SERVICES À L'ÉLÈVE

Peu importe ce que tu vis, ne reste pas seul, parle à un adulte en qui tu as confiance.

## Secrétariat

### Nous sommes là pour :

- répondre à tes questions concernant le fonctionnement de l'école
- t'accueillir lors d'un retard motivé
- te permettre d'utiliser le téléphone si tu as besoin de faire un appel à la maison
- s'occuper de toi si tu ne te sens pas bien
- répondre à tous les autres besoins hors classe

Journée de présence : .....

Nom de la secrétaire : .....

Nom de la secrétaire : .....

Local : 103

## Éducation spécialisée

### Je suis là pour :

- t'accueillir et t'accompagner lorsque tu dois vivre un retrait de classe
- te soutenir dans la résolution de tes problèmes (conflits, intimidation, violence, difficultés personnelles, etc.)
- t'accompagner dans la gestion de tes émotions (colère, anxiété, etc.)
- te diriger vers le service correspondant à tes besoins (psychologie, psychoéducation, travail social, prévention des toxicomanies, etc.)

Journée de présence : .....

Nom de l'éducateur(rice) : .....

Local : 116

## Travaux pratiques, laboratoire, local de techno.

### Je suis là pour :

- te conseiller et te guider dans les travaux au laboratoire et au local de technologie
- participer aux choix des appareils, des outils, des machines et instruments et en faire le calibrage, l'entretien et la réparation
- préparer des expériences, des ateliers, le matériel ainsi que les produits nécessaires et au besoin, apporter des modifications ou développer de nouvelles activités
- voir au respect des règles de sécurité incluant les normes d'utilisation et entreposage des produits dangereux et de l'outillage

Journée de présence : .....

Nom du technicien(nne) : .....

Local : 205

## Bibliothèque

### Je suis là pour :

- acheter et codifier les livres
- soutenir les utilisateurs dans leur recherche
- faire des suggestions de lecture
- prêter et ranger les livres
- gérer les prêts scolaires (cahiers activités, manuels scolaires, etc.)

Journées de présence : .....

Nom de la personne responsable : .....

Local : 135-1

## Psychoéducation

### Je suis là pour :

- te soutenir dans la résolution de tes problèmes (conflits, intimidation, violence, difficultés personnelles, etc.)
- t'accompagner dans la gestion de tes émotions (colère, anxiété, etc.)
- t'outiller face à tes difficultés (concentration, organisation, motivation, impulsivité, etc.)
- évaluer les élèves ayant un trouble déficitaire de l'attention, des difficultés d'ordre motivationnelle, etc.

Journée de présence : .....

Nom du psychoéducateur(rice) : .....

Local : 106

## Orthopédagogue

### Je suis là pour :

Accompagner les élèves qui ont un trouble d'apprentissage ou des difficultés d'apprentissage. Je travaille au niveau :

- de la rééducation de la lecture de l'écriture
- des stratégies d'apprentissage et connaissance de soi
- des adaptations favorisant l'apprentissage et la réussite
- du soutien aux enseignants(es) et aux parents
- de l'évaluation des causes des difficultés scolaires

Journée de présence : .....

Nom de l'orthopédagogue : .....

Local : 131

### Infirmière

#### Je suis là pour toi si :

- tu vis des relations amoureuses qui te préoccupent
- tu aimerais pouvoir te procurer une contraception (pilule, timbre, condom ou autres)
- tu veux passer un test pour savoir si tu es atteint(e) d'une infection transmise sexuellement (ITSS)
- tu penses que tu es enceinte (test de grossesse)
- tu vis avec un problème de santé tel que : allergie sévère, diabète, épilepsie, etc.)

Journée de présence : .....

Nom de l'infirmier(ère) : .....

Local : 107

### Travail social

#### Un service pour les parents et les jeunes

#### Je suis là pour toi si :

- tu as besoin de parler d'un problème familial
- tu vis une difficulté avec tes parents, tes amis

Journée de présence : .....

Nom de l'intervenant(e) social : .....

Local : 106

### Psychologie

#### Je suis là pour toi si tu vis :

- des difficultés émotives (anxiété, agressivité, stress, etc.)
- des périodes de tristesse ou de découragement
- un questionnement sur le sens de ta vie, ex : idées suicidaires
- de l'inquiétude face à un(e) ami(e) qui ne va pas

Journée de présence : .....

Nom du ou de la psychologue : .....

Local : 130-2

### Orientation

#### Je suis là pour toi si :

- tu as besoin de mieux te connaître (intérêts, aptitudes)
- tu veux en apprendre davantage sur le marché du travail
- tu veux mieux définir tes projets d'avenir

Journée de présence : .....

Nom du conseiller en orientation : .....

Local : 130-1

### Service d'animation spirituelle et engagement communautaire (SASEC)

#### Je suis là si :

- tu as le goût de t'ouvrir au monde et aux autres
- tu as le goût de faire le point sur ta vie, de te connaître et de t'apprécier tel que tu es
- tu as le goût de relever de nouveaux défis
- tu as le goût de t'impliquer dans l'école ou dans des activités communautaires

Journée de présence : .....

Nom de l'animateur(ice) : .....

Local : 130-1

### Prévention des toxicomanies

#### Je suis là pour :

- t'informer sur les divers aspects de la consommation de tabac, de drogue, d'alcool et de produits énergisants
- évaluer le niveau de consommation
- animer des ateliers
- t'accompagner dans tes projets d'alternatifs à la consommation

Journée de présence : .....

Nom de l'intervenant(e) : .....

Local : 130-2

### Surveillance

#### Je suis là tous les matins et tous les midis pour :

- m'assurer du bon déroulement et de la sécurité de tout
- être la personne de référence, s'il y a un problème

Nom de la surveillante du matin : .....

Nom de la surveillante du midi : .....

## SYNTHÈSE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Comme vous le savez peut-être déjà, une loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence dans les écoles a été adoptée en juin 2012. Selon les exigences de cette loi, chacune des écoles doit mettre sur pied un \*Plan de lutte détaillé contre l'intimidation et la violence et le faire approuver par les membres du conseil d'établissement, où siègent des parents. Nous tenons à vous assurer que notre école appliquait déjà la plupart des encadrements prévus à cette loi lors de situations d'intimidation ou de violence.

Toutes les situations difficiles que vivent les enfants ne sont pas de l'intimidation ou de la violence, il s'agit parfois de conflits et nous trouvons très important d'en faire la distinction. Cependant, chaque situation mérite une attention particulière et comme nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui, nous travaillerons en collaboration avec vous afin de s'assurer que tous les élèves puissent s'épanouir dans un milieu sain et sécuritaire.

### NOS PRIORITÉS



1. Diminuer la violence verbale entre les élèves.
2. Sensibiliser les témoins sur leur rôle dans une situation d'intimidation.
3. Augmenter le sentiment d'appartenance et de sécurité des élèves à leur école.
4. Augmenter le niveau de confiance des élèves face aux adultes en lien avec l'efficacité des actions mises en place lors d'un signalement ou d'une plainte.

### QUOI FAIRE LORS D'UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

(Parent ou élève)

- Contacter la personne responsable au 819-367-2980 / Courriel : [jvigneault@csbf.qc.ca](mailto:jvigneault@csbf.qc.ca)  
Des informations te seront données, tu seras entendu ainsi qu'accompagné dans ta démarche.  
ou
- Remplir la fiche de signalement que tu trouveras sur la porte de l'Escale (local 116) ou sur le site internet de l'école [www.ecolesainteanne.com](http://www.ecolesainteanne.com)  
ou
- Visiter le site de : <http://moijagis.com>

**CONFIDENTIEL**

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation

## CONDITIONS POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRE

- \*Avoir obtenu un minimum de 54 unités en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dont 20 unités en 5<sup>e</sup> secondaire.
- \*Avoir réussi tous les cours suivants :

### 4<sup>e</sup> secondaire :

- Histoire et éducation à la citoyenneté (4 unités)
- Mathématique (4 unités)
- Arts (2 unités)
- Sciences et technologie (4 unités)

**Ou**

Applications technologiques et scientifiques (6 unités)

### 5<sup>e</sup> secondaire :

- Français (6 unités)
- Anglais (4 unités)
- Éthique et culture religieuse (2 unités)

**Ou**

Éducation physique (2 unités)



## FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lorsque la Commission scolaire des Bois-Francis décide de suspendre les cours ou de fermer ses établissements lors d'intempéries ou de force majeure, elle diffuse les messages appropriés par l'intermédiaire des médias suivants :

- Sur le site Internet de la CSBF : [www.csbf.qc.ca](http://www.csbf.qc.ca)
- Sur la page Facebook de la CSBF : [www.facebook.com/csboisfrancis](http://www.facebook.com/csboisfrancis)

### Station de radio

95,7 CKYQ FM  
97,3 CFJO / O 97,3  
96,5 Radio-Canada FM  
101,9 Passion-Rock  
98,9 NRJ  
107,5 Rouge FM Québec

### Stations de télévision

*Salut Bonjour* TVA Sherbrooke  
LCN / LCN *Le matin*  
RDI *Le Réseau de l'information*  
Canal V *V-Express*

**DÉJEUNER  
ENTRE AMIS...  
SUPER GÉNIAL!**

Pour t'inscrire, tu n'as qu'à te rendre au  
secrétariat de ton école pour obtenir l'information

[www.clubdejeuner.org](http://www.clubdejeuner.org) • Devenez Fan : [facebook.com/BreakfastClubDejeuner](https://www.facebook.com/BreakfastClubDejeuner)

**CLUB  
des petits  
déjeuners**

**L'engagement des parents est  
essentiel à la réussite des élèves**

La CSBF vous invite à suivre les activités du Comité de parents  
et leurs coups de cœur au [www.csbf.qc.ca](http://www.csbf.qc.ca) et sur

**COMMISSION SCOLAIRE  
DES BOIS-FRANCIS**